111

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1886.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1886

LA MONNAIE

ET LE

PRIX DES CHOSES, A GAND,

AU TEMPS DE JACQUES VAN ARTEVELDE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MONNAIE AU TEMPS DE JACQUES VAN ARTEVELDE ET DE SA VALEUR ANCIENNE COMPARÉE A LA MONNAIE MODERNE.

Les comptes de la ville de Gand du temps de Jacques van Artevelde sont établis en livres, sous et deniers « de payement » (¹). Ces termes, sous notre régime monétaire décimal, sont lettre morte : ils ne correspondent plus à aucune valeur courante et l'on ne peut leur assigner une signification, en monnaie moderne, qu'au moyen de calculs assez longs et toujours approximatifs. C'est le travail que nous allons essayer d'accomplir.

L'époque qui nous occupe fait précisément partie de

(¹) Ces comptes ont été publiés, d'après les originaux conservés aux archives de Gand, par les soins de MM. Napoléon De Pauw et Jules Vuylsteke et sous les auspices de la Société de littérature flamande : *De Taal is gansch het Volk*, sous le titre de : *Rekeningen der stad Gent — tijdvak van Jacob van Artevelde.*

la période la plus troublée et la plus indécise du système monétaire au moyen âge. Le milieu du XIVe siècle est réputé dans l'histoire par l'altération des monnaies à laquelle se livrèrent sans scrupules les rois de France et d'Angleterre, Philippe de Valois et Édouard III. La Flandre, qui se trouva directement engagée dans la lutte que soutinrent ces deux monarques, subit le contre-coup de toutes les perturbations économiques provoquées par ces altérations. Ajoutons à cela que le comte de Flandre, qui avait le droit de battre monnaie, renchérissait sur son suzerain, le roi de France. Les contemporains eux-mêmes se perdaient dans ce dédale; comment pourrions-nous nous y retrouver exactement?

L'unité monétaire nominale en 1336 était la livre (*het pond*) qui se subdivisait en sous (*scellinghe*) et en deniers. Les Flamands, grâce aux relations de leurs comtes avec la France, avaient adopté les dénominations des monnaies françaises. Ils connaissaient et employaient les termes de « livres tournois » et de « livres parisis », qui étaient en usage dans le royaume. La « livre tournois » était, nominalement, la base de tous les calculs en matière de monnaies. Mais cette livre tournois n'était elle-même qu'une altération de la « livre parisis », qui avait été l'unité monétaire primitive en France [1].

L'emploi de la livre parisis comme unité était cepen-

[1] La livre tournois était une monnaie que l'on avait commencé à fabriquer à Tours au commencement du XIIe siècle et qui était plus faible que la monnaie frappée à Paris, qui s'appelait « parisis ». LEBER, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 262.

dant encore presque général à Gand en 1336. On évaluait notamment en parisis la dette de la ville envers le comte de Flandres, les arrérages des rentes perpétuelles et viagères, quelques-uns des traitements des fonctionnaires, etc. Mais, chose curieuse, l'emploi de cette base de payement diminue dès 1337, l'année où Jacques van Artevelde apparaît sur la scène politique, pour cesser presque entièrement dans les années suivantes. C'est la « livre de gros » ou « livre de gros tournois » qui remplace partout la livre parisis. Celle-ci était considérée comme valant douze fois moins que la livre de gros (1).

Or, la livre de gros, de même que la livre parisis et leurs subdivisions n'étaient déjà alors que des bases de calcul, des monnaies fictives qui ne correspondaient plus à rien de matériel (2). Les sommes évaluées en livres de gros ou en livres parisis étaient payées en monnaies réelles, d'or, d'argent, de bronze ou de cuivre, dont la valeur dans les échanges variait d'après le cours du marché.

Mais, si de nombreuses sommes de dépenses ou de recettes pouvaient être évaluées d'avance (comme on le fait pour nos budgets modernes) en livres de gros ou en livres parisis, quitte à les réduire ensuite, au moment du payement, en monnaie réelle d'après le cours du jour,

(1) On ne rencontre pas dans les comptes de Gand de 1336 à 1349 l'expression flamande correspondante aux mots : livres tournois, *ponden tournoyse*. Mais on y trouve les expressions *ponden* (*ou*) *groete tornoyse* ou simplement *groete* comme synonymes. *Voir* à ce sujet le livre de M. Vanderkindere : *Le Siècle des Artevelde*, p. 226.

(2) Vanderkindere, ouvr. cit., p. 221.

il y avait aussi des dépenses que l'on faisait, pourrions-nous dire, de la main à la main, des dépenses « au comptant » où la monnaie courante d'or, d'argent ou de cuivre passait directement de la main du débiteur dans la main du créancier. Il fallait, après coup, inscrire ces dépenses dans les comptes ..... Comment faire ?

C'est ici que la comptabilité du moyen âge, malgré toutes ses difficultés, était arrivée, à Gand, à une simplification ingénieuse.

On comparaît, d'une part, la livre parisis et la livre de gros, et, d'autre part, toutes les monnaies réelles qui étaient dans la circulation à une nouvelle valeur fictive que l'on nommait *la livre de payement*. On arrivait ainsi à une unité monétaire qui pouvait servir à évaluer toutes les monnaies, indigènes ou exotiques, en même temps que les deux bases fictives de la livre de gros et de la livre parisis. Prenons, par exemple, un traitement évalué à 50 livres parisis (traitement d'un receveur en 1336), un traitement évalué à 10 livres de gros (traitement d'un doyen de métier en 1336) et un achat de quatre pièces de drap à la halle, dont chacune valait 25 florins (I, p. 41) [1]. Comment additionner, dans un même compte, 50 livres parisis, 10 livres de gros et 100 florins?

On faisait la réduction en livres de payement.

La livre de gros était comptée pour 40 livres de payement; la livre parisis, qui était la douzième partie d'une

[1] Nous indiquerons désormais par un chiffre romain et par les chiffres ordinaires le volume et la page des *Rekeningen* imprimées, où l'on trouvera les données que nous citons.

livre de gros, était comptée pour 40 : 12 = 3,33333 ou 3 livres 10 sous 4 deniers de payement, et le florin était compté, au cours du jour en 1336, pour un peu moins qu'une livre de payement. Ce qui faisait pour les trois postes que nous avons mentionnés : 166 ℔ 13 s. 4 d. + 400 ℔ + 99 ℔ 13 s. 4 d.

La livre de payement se subdivisait en sous et en deniers comme la livre de gros ou la livre parisis. Mais la livre parisis valait 20 sous de 12 deniers chacun, tandis que la livre de gros et la livre de payement valaient 20 sous de 10 deniers chacun.

Nous allons essayer maintenant de comparer la livre de payement du XIVe siècle, à Gand, à notre monnaie de payement et d'en donner une évaluation approximative.

Il existe en matière monétaire une unité de poids dont le nom n'a pas varié depuis le moyen âge et dont la valeur est restée sensiblement la même : c'est le *marc*. On distingue le marc de Troyes du marc de Cologne. Ce dernier est d'un 58e et 1/2 ou de 3/116 plus faible que le marc de Troyes (1). Mais c'est celui-ci qui, alors, était en usage en France, et dans la Flandre, qui relevait de la France. Le marc de Troyes était, en matière monétaire, l'équivalent de 244,6 de nos grammes actuels (2). En prenant, avec M. Lebailly, le kilogramme d'argent pur

(1) *Observations sur quelques documents relatifs à l'histoire des monnaies en Flandre*, par R. Chalon. (*Messager des sciences historiques*, 1857, p. 201.)

(2) *Voy.* Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*; Lebailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, Académie des inscriptions; La Rousse, *Dictionnaire encyclopédique*.

pour une valeur approchée de fr. 222-222222, nous arrivons, pour le marc d'argent pur, à une valeur de $\frac{222\text{-}222222}{1000} \times 244{,}6 =$ fr. 54-3555012.

Nous disons d'argent pur. Mais on n'a jamais eu de véritables monnaies d'argent pur : il s'est toujours trouvé mêlé au métal précieux, dans des proportions très variables, un autre métal plus commun et plus dur, destiné à le rendre plus réfractaire à l'usure. Cette nécessité du monnayage est devenue une source de profits pour ceux qui avaient le droit de battre monnaie, et, dans les temps troublés de la féodalité, les seigneurs et les rois ne se faisaient point scrupule d'ajouter au métal précieux de grandes quantités de métal vil, ce qui, à la fonte et au battage, augmentait le nombre de pièces de monnaie à lancer dans la circulation et sur lesquelles le prince prélevait son droit de monnayage ou de seigneuriage. Le *titre* de la monnaie varie d'après la quantité de métal étranger qui est allié au métal précieux. Le titre de notre monnaie d'argent actuelle est de neuf dixièmes : les meilleures monnaies d'argent du moyen âge avaient un titre supérieur à nos monnaies modernes; elles n'avaient qu'un vingt-quatrième d'alliage. Selon l'expression consacrée elles étaient à 23/24 de fin (1). Hâtons-nous de dire que ce n'était plus le cas pour les monnaies du temps de Jacques van Artevelde. Les meilleures de celles qui avaient été battues par le comte Louis de Crécy, nous le remarquerons plus loin, étaient à 20/24 environ de fin.

(1) Leber, ouvr. cit., p. 219.

Si nous prenons le marc d'argent pur à fr. 54-3555012 comme unité ou 24/24, nous aurons pour le marc monnayé à 23/24 une valeur de fr. 52-0806775 et pour le marc monnayé à 20/24 une valeur de fr. 45-29625.

L'atelier monétaire du comte de Flandres retirait d'un marc d'argent un nombre variable de pièces. Le type des monnaies blanches était *le gros*. Il circulait, en 1336, un gros d'argent remarquable par la pureté de son métal et qui pesait 3gr.30 (1). On l'appelait vieux gros (*ouden groeten*) et il y en avait 74 au marc de 244gr.6. Mais, dès le début de son règne, Louis de Crécy avait fait battre dans le marc moins pur à 20/24 de fin des gros plus pesants, de 3gr.60. Il y en avait, par conséquent, environ 68 au marc.

C'étaient ces nouveaux gros qui, supposons-nous, se trouvaient principalement dans la circulation à l'apparition de Jacques van Artevelde sur la scène politique.

Recherchons dans le compte de la ville de Gand, en 1336, les payements qui ont été effectués au moyen de *gros* d'argent, voyons pour combien *de livres de payement* chacun de ces gros était compté et déduisons de la valeur en monnaie moderne de ce gros d'argent, la valeur approchée de la livre de payement pendant cette année.

Parmi les payements évalués en gros, nous choisissons les suivants :

(I, p. 34.) 6 livrées pour la procession de Notre-Dame de Tournai, à 49 gros la livrée, font.... 49 livres de payement ;

(1) Gaillard, *Recherches sur les monnaies*, p. 147.

(I, p. 40.) 7 doublures à 30 gros l'une, font . . . . . 35 livres de payement;

(I, p. 41.) 14 paires de doublures à 12 gros l'une, font . . 28 —

(I, p. 91.) Pour la confection de 104 targes (boucliers) à 4 gros la targe, font . . . . . 69 ℔ 6 s. 8 d.;

(I, p. 94.) Trois gardiens de la Walpoort, pendant quatre nuits, à chacun 2 gros la nuit, font. . 4 ℔;

(I, p. 100.) 42,600 pavés à 15 gros le 1,000, font . . . 106 ℔ 10 s.

La livre de payement, répétons-le, se subdivise en 20 sous de 10 deniers chacun. Réduisons les sommes que nous venons d'énumérer en deniers de payement. Nous aurons :

294	gros	=	9,800	deniers;
210	—	=	7,000	—
168	—	=	5,600	—
416	—	=	13,868	—
24	—	=	800	—
639	—	=	21,300	—

Et, faisant les diverses divisions, nous obtiendrons une valeur uniforme pour le gros, de 33 deniers, 33333 ... ou 3 sous 3 deniers et $\frac{333}{1000}$

Le marc à 20/21 de fin contenant environ 68 gros vaudra 3 sous 3 deniers $\frac{333}{1000}$ × 68 ou 2,266 deniers $\frac{644}{1000}$, équi-

valant à fr. 45-29625. Le denier équivaut donc à fr. 0-0199 ou deux centimes en chiffre rond. A ce taux, le sou vaut vingt centimes et la livre de payement 4 francs.

La livre de payement pouvait donc valoir, en 1336, environ 4 francs de notre monnaie.

Nous disons, en 1336, car nos calculs se rapportent à cette année seulement et il est certain que la valeur réelle de cette mesure fictive uniforme adoptée pour l'évaluation des sommes d'argent variait pour ainsi dire d'année en année. Il est certain même que cette valeur n'a fait que diminuer pendant la période qui nous occupe.

La valeur *nominale* du gros n'a pas changé de 1336 à 1349; il a toujours été compté comme l'équivalent de 3 sous 3 deniers et une fraction; mais, quand la valeur *réelle* du premier membre de cette équation diminuait, il est clair qu'il en était de même du second.

Nous disons que la valeur *nominale* du gros d'argent n'a pas changé depuis l'avènement de Jacques van Artevelde jusqu'après sa mort.

En effet, nous trouvons dans tous les comptes, à la fin de l'en-tête qui mentionne les noms du premier échevin et des receveurs, la phrase que voici, quelque fois abrégée : *Gherekent al in payemente 3 miten over 3 D, enen ingelscen penninc over 8 miten ende enen groten tornoysen over 2 scellinghe miten.* Ce que nous traduirons par : « Le tout calculé en payement : 3 mites pour 3 deniers, un denier anglais pour 8 mites et un gros tournois pour 2 escalins mites. » Or, si nous réduisons ces proportions,

nous trouvons que la mite (monnaie de billon en cuivre) vaut 1 denier 2/3, que le denier anglais (esterling?) vaut 1 sou 3 deniers 1/3 et que le gros tournois vaut (l'escalin mite étant supposé être le multiple par 10 de la mite) 3 sous 3 deniers 1/3.

Mais nous avons encore une autre preuve de la persistance avec laquelle on attribuait au gros la valeur nominale de 3 s. 3 d. et une fraction. C'est dans les différents comptes mêmes de 1337 à 1349, où il est fait mention de payements effectués en gros. Nous ne recommencerons pas ici les calculs que nous avons faits pour l'année 1336. Mentionnons seulement, à titre d'exemple, le poste indiqué au compte de l'année 1348 (III, p. 373) : louage de deux chevaux, 10 gros font 33 s. 4 d. (en forçant la fraction).

Il existe, d'autre part, trois preuves au moins de la diminution réelle dans la quantité de métal-argent que contenait un gros, et, par conséquent, de la diminution de la valeur réelle de la livre de payement.

D'abord, dans les comptes eux-mêmes, chaque année, il est question de présents en objets d'orfévrerie faits par la ville, en diverses occasions, à des particuliers. Ces présents sont évalués au poids, c'est-à-dire en marc. Il y a des présents en argent et d'autres en vermeil. Le marc d'argent employé par les orfèvres avait une valeur qui variait suivant le cours du métal. L'aloi du métal précieux que les orfèvres pouvaient ouvrer, ayant été fixé par une ordonnance communale [1], il faut nécessairement attri-

[1] *De Voorgeboden der stad Gent in de* XIVe *eeuw*, par N. De Pauw, p. 31.

buer les variations que nous allons indiquer pour la valeur du marc d'argent des orfèvres, ou bien au plus ou moins de travail nécessité par la confection de l'objet destiné à être offert en cadeau, ou bien à la rareté ou à l'abondance du métal précieux lui-même, rareté ou abondance qui en haussait ou en abaissait le prix sur le marché. Or, de la comparaison dont on va lire les termes se dégage cette conclusion que le prix du marc d'argent des orfèvres, abstraction faite de la main-d'œuvre, n'a fait qu'augmenter depuis 1336 jusqu'en 1349, signe évident de l'augmentation de la valeur marchande du métal employé pour les présents.

L'un des cadeaux en orfévrerie que la ville faisait le plus fréquemment consistait en vases à boire en argent, que les comptes qualifient de *selverinen nappen* ou hanaps d'argent. La forme de ces vases devait être toujours sensiblement la même, de sorte que nous pouvons faire abstraction de la main-d'œuvre. En 1336, la ville donne deux hanaps qui pèsent quatre marcs et une fraction, le marc valant 5 sous de gros (I, p. 35); en 1337 et 1338, le marc d'argent servant à faire un hanap de même espèce vaut déjà 5 sous 1 denier de gros (I, p. 155) ou 5 sous 6 deniers de gros (I, p 272); en 1339, il coûte 5 sous 9 deniers de gros (I, p. 384); en 1340, 6 sous de gros (II, p. 20), 6 sous 6 deniers de gros (II, p. 21), 7 sous de gros (II, p. 21); en 1341, 7 sous 4 deniers de gros (II, p. 102) ou 7 sous 2 deniers de gros (II, p. 105); en 1342, 7 sous 3 deniers de gros (II, p. 191) ou 7 sous 2 deniers de gros (II, p. 192); en 1343, 7 sous 4 deniers de gros, 7 sous 6 deniers de gros (II, p. 289); en 1344,

7 sous 7 deniers de gros (II, p. 368) ou 7 sous de gros (II, p. 369); en 1345, 7 sous 10 deniers de gros (II, p. 472); en 1346, 8 sous de gros ou 8 sous 4 deniers de gros (III, p. 38); enfin, en 1348, également 8 sous de gros ou 8 sous 4 deniers de gros (III, pp. 353 et 354). Ce qui fait en somme une augmentation moyenne de 3 sous de gros dans le prix du marc d'argent des orfèvres.

Nous trouvons une seconde preuve de la diminution, en valeur d'argent, de la livre de payement, dans la comparaison de cette valeur (que nous avons d'abord évaluée d'après l'étalon d'argent ou le marc) avec celle que l'on donnait, dans les échanges, pour une monnaie d'or déterminée. Expliquons-nous mieux.

Imaginons une monnaie d'or dont la valeur réelle, en métal, soit restée la même pendant dix ou vingt années; imaginons qu'elle corresponde, dans les échanges, à une monnaie fictive représentant elle-même un certain poids de métal-argent; imaginons enfin qu'au cours de ces dix ou vingt années le poids du métal-argent représenté par la monnaie fictive ait été sans cesse en diminuant. Il est clair que, d'année en année aussi, la somme de métal-or contenue dans la monnaie réelle primitive n'ayant pas varié, la quantité de monnaie fictive destinée à représenter la valeur de la monnaie d'or aura subi une augmentation continue. Si, dans la formule $x = y \times z$, nous prenons x pour la monnaie d'or invariable, y pour le chiffre de la monnaie fictive dont chaque unité représente un poids z d'argent; si nous diminuons ce poids z, nous devrons, pour maintenir l'égalité, augmenter y.

Or, c'est ce qui se présente dans les comptes que nous

étudions. Il y a une monnaie d'or : l'*écu* (*scild*) qui sert souvent dans les payements. (Nous démontrerons tout à l'heure par des pièces authentiques, que les monnaies d'or n'ont pas été, au moins de 1336 à 1349, l'objet d'altérations.) L'écu représente donc, pendant toute cette période une quantité donnée d'or ; cet écu est évalué dans les comptes en monnaie de payement et celle-ci représente une quantité donnée de monnaie d'argent.

On a réduit la quantité de métal-argent contenue dans cette dernière monnaie ; le chiffre des livres de payement équivalant à l'écu a donc augmenté : en 1338, 100 écus valant 308 livres 6 sous 8 deniers (I, p. 270), l'écu vaut environ 3 livres 1 sou 6 deniers; en 1339, 200 écus valent 633 livres 6 sous 8 deniers (I, p. 466), l'écu vaut 3 livres 3 sous 3 deniers; en 1340, l'écu vaut 20 gros et 1 inghelsce, soit 3 livres 7 sous 1 denier (II, p. 21); en 1343 (II, p. 313). l'écu vaut 3 livres 15 sous; en 1344 (II, p. 405), il vaut 3 livres 13 sous 4 deniers; en 1345, il vaut encore 3 livres 13 sous 4 deniers (II, p. 499); en 1346 et en 1348 enfin (III, pp. 78 et 372), également 3 livres 13 sous 4 deniers. Nous constatons donc une augmentation de 12 sous au moins dans la valeur comparative de l'écu d'or avec la livre de payement représentée en argent. *Cette livre a donc diminué.*

Nous arrivons enfin à la troisième preuve qui nous fera connaître en même temps la cause même de ces variations. Cette preuve, nous ne la tirerons plus des comptes d'administration de la ville de Gand, mais des états, dressés par les monnayeurs du comte de Flandres, des

monnaies qui ont été battues pendant la période de 1336 à 1349.

Ces états, nous les trouverons copiés et réunis, d'après les manuscrits conservés aux archives générales du royaume, dans les pièces justificatives annexées aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandres*, publiées en 1857, par M. Victor Gaillard.

Nous avons dit déjà, plus haut, qu'en 1336 la monnaie du comte de Flandres était à peu près à 20/24 de fin ou comme on disait alors à 10 deniers et 6 grains de loy. Nous en avons la preuve dans « li comptes de le monnoie de Gand, de l'argent fait par la main de Perceval du Porche, mestre de le dicte monnoie de che qu'il a ouvreit, dont monseigneur de Flandres doit avoir pour son seigneurage, pour chascun marc d'argent le Roy XII deniers parisis; et commenche du XIIe jour de septembre l'an mil CCCXXXIII jusques au XXVIe jour d'avril l'an mil CCCXXXVII » (1). Le recto de ce compte contient un résumé de toutes les « délivrances » faites pendant cet espace de temps : il nous indique exactement le nombre de pièces d'argent et de cuivre qui ont été émises pour le comte.

« Premièrement, pour l'ouvrage de 3,990 mars de œvre à X deniers et VI grains de loy de ladite monnoie, du XVIe jour de septembre l'an mil CCCXXXIIII jusques au vendredi IIIIe jour en novembre après ensivant en la dicte année, qui valent en fin argent 3,408 mars.....

« Item pour l'ouvrage de 66,339 mars d'œvre de argent blanc et de petit blanc à X deniers VI grains de loy,

(1) *Voy.* GAILLARD, ouvr. cit., pièces justificatives, p. 31.

fais en ladicte monnoie du ve jour de novembre en l'an mil cccxxxiiii jusques au xviie jour de juing l'an mil cccxxxvi qui valent en fin argent 56,667 mars.....

« Item pour l'ouvrage de 12,590 mars d'œvre de grant blanc, à x deniers et vi grains de loy fais en ladicte monnoie du xviie jour de juing, l'an mil cccxxxvi jusques au xxvie jour d'avril l'an mil cccxxxvii qui valent en fin argent 10,754 mars..... »

On arrive aisément, par un calcul convenable, à voir que les proportions 3,990 marcs d'œuvre pour 3,408 marcs de fin argent, 66,339 marcs d'œuvre pour 56,667 marcs de fin argent, 12,590 marcs d'œuvre pour 10,754 marcs de fin argent, correspondent, à une fraction près, à la proportion 28 marcs d'œuvre pour 24 marcs de fin argent. Ce qui veut dire que avec 24 marcs d'argent fin on faisait 28 marcs d'argent monnayé, qu'il y a donc une proportion de 4 marcs de métal vil pour 24 marcs d'argent fin.

L'aloi de la monnaie du comte est abaissé une première fois au mois de mai 1337 : nous voyons (1) que 27,429 marcs d'argent le Roy servent à faire 36,573 1/2 marcs d'argent monnayé, soit une proportion de 18/24 de fin environ. Cette proportion se maintient en 1338 : 7,300 1/2 marcs d'argent le Roy donnent 9,735 marcs d'argent monnayé.

En 1343, l'aloi est à 16/24 : en effet 3,768 marcs de fin argent donnent 5,652 marcs monnayés « à viii deniers de loy d'argent le Roy » (2).

(1) Gaillard, ouvr. cit., pièces justificatives, p. 55.

(2) Id., *ib.*, p. 60.

En 1346, 10,909 (?) marcs d'œuvre à VII deniers XVI grains de loy d'argent le Roy valent 6,969 (?) marcs d'argent le Roy ([3]), ce qui donnerait un aloi de 11/24. Mais il y a ici évidemment une erreur. L'aloi des pièces monnayées cette année-là devait se rapprocher de 15/24.

De 1346 à 1347, l'atelier de Gand a travaillé 31,421 marcs d'argent fin qui ont donné 54,027 marcs monnayés à 7 deniers demi grain mains (moins) ([4]), ce qui fait un aloi de 14/24 environ. La même proportion se maintient pendant les premières années du règne du nouveau comte Louis de Maele jusqu'en 1350 au moins.

Ainsi donc, les comptes mêmes du monnayage de Louis de Crécy et de Louis de Maele nous apprennent que le degré de pureté du métal dont étaient faites les pièces d'argent comtales n'a fait que s'abaisser de 20/24 à 14/24 ou de 10 deniers « de loy » à 7 deniers. Il n'est pas étonnant, dès lors, que, en comparant ces monnaies d'argent à deux valeurs qui étaient fixes, comme le marc d'argent des orfèvres ou une monnaie d'or sans alliage, la monnaie d'argent ne fut suspecte, et qu'elle était dépréciée. Et la livre de payement, qui était une monnaie de compte fictive, diminuait de valeur réelle à mesure qu'elle représentait moins de métal-argent.

Si nous reprenons maintenant les calculs que nous avons faits plus haut pour trouver ce que pouvait valoir, approximativement, en monnaie moderne, la livre de

([1]) GAILLARD, ouvr. cit., pièces justificatives, p. 62.
([2]) ID., *ib.*, p. 66.

payement en 1336, nous aurons les données suivantes pour l'émission de 1337 à 1343, qui était à 18/24 de fin.

Le marc d'argent à 18/24 de fin vaudrait actuellement fr. 40-766625. En prenant le gros d'argent à raison de 68 gros au marc, chaque gros valant 3 sous 3 333/1000 deniers de payement et le marc d'argent valant par conséquent 2,266 644/1000 deniers de payement, nous trouvons que, de 1337 à 1343, le denier équivalait à environ fr. 0-018. Le sou était donc à fr. 0-18 et la livre à fr. 3-60.

Pour la période de 1343 à 1350 les calculs nécessitent, croyons-nous, une modification. La quantité d'alliage mélangée à l'argent fin (8/24) était déjà si considérable que l'on avait cru sans doute *honnête* de diminuer le nombre de pièces d'un gros frappées dans un marc, ce qui aboutissait, en définitive, à augmenter le poids de ces gros. Nous trouvons, en effet, des gros flamands du temps de Louis de Crécy qui pèsent 3gr.75 ou même 3gr.85 (1). (Ces gros présentent, au point de vue de la numismatique, des particularités sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir (2).) On devait donc alors, à ce compte, trouver dans un marc de 244gr.6, seulement 65 gros ou même 63 à peine.

Si donc, en prenant cette proportion de 65 gros au marc, nous faisons les calculs pour la période de 1343 à 1346, nous trouvons que le denier pouvait valoir fr. 0-0167, le sou fr. 0-167 et la livre fr. 3-34.

(1) *Voy.* Gaillard, ouvr. cit., pp. 147 et 152.

(2) *Voy.* plus loin p. 24, note 3.

Cette valeur, pour l'année 1346, pouvait être fr. 0-0156, fr. 0-156 et fr. 3-12. Pour la période de 1347 à 1350, en prenant les gros à 3gr.85, soit 63 au marc, nous trouvons fr. 0-0153 pour le denier, fr. 0-153 pour le sou et fr. 3-06 pour la livre.

Nous démontrerons aisément que les calculs que nous venons de faire pour la valeur de la livre de payement à Gand, de 1339 à 1349, sont d'une exactitude très approchée, en réduisant en monnaie actuelle, d'après les chiffres que nous avons obtenus, la valeur indiquée dans les comptes de ces différentes années pour le marc d'argent des orfèvres et pour une monnaie d'or quelconque, l'écu par exemple.

Nous avons admis *à priori* que ces deux valeurs étaient restées fixes pour la période qui nous occupe. Nous voyons, en effet, que le marc d'argent des orfèvres, qui valait, en 1336, 5 sous de gros ou 10 livres de payement, soit 40 francs, valait, en 1343, au taux de 7 sous 6 deniers de gros ou 15 livres, fr. 50-10, et, en 1348, au taux de 8 sous de gros environ ou 16 livres, fr. 48-96. De même pour l'écu d'or : au taux de 3 livres 1 sou 6 deniers en 1338, il équivalait à fr. 11-08; en 1340, au taux de 3 livres 7 sous 1 denier, il équivalait à fr. 12-07; en 1343, au taux de 3 livres 15 sous, il équivalait à fr. 12-52, et en 1346, au taux de 3 livres 13 sous 4 deniers, il reprenait sa valeur primitive de fr. 11-44. De même encore pour une autre monnaie d'or : le pavillon. En 1339, il vaut, dans les échanges, 3 livres 14 sous 5 deniers ou fr. 13-41 ; en 1342, il vaut 4 livres 3 sous 4 deniers ou fr. 14-99; en 1348, il est déprécié et au

taux de 4 livres 2 sous 5 deniers, il ne vaut plus que fr. 12-61.

On s'expliquera la hausse qui s'est manifestée pendant les années 1341 à 1343 par l'accalmie et la confiance générale survenue à la suite de la trève d'Esplechin qui est du 25 septembre 1340. Il est à remarquer qu'aussitôt que les hostilités eurent repris, la baisse survint et qu'enfin, après la mort de Jacques van Artevelde, il y eut une fixité relative dans les rapports.

Nous nous sommes basés, pour l'une de nos démonstrations, sur la pureté de la fabrication des monnaies d'or. Il importe de prouver le fait.

Louis de Crécy semble être le premier comte de Flandre qui ait eu des monnaies d'or (1) : il en avait déjà en 1337 (2). Pour celles-ci nous n'avons pas la preuve directe qu'elles étaient d'or pur, mais les originaux des comptes du monnayage d'or, en 1338, nous prouvent que les *florins* et les *angèles* qui ont été frappés cette année-là étaient « d'or fin » sans alliage (3). De même en 1343 (4). Ce n'est qu'à la fin de 1349 que l'on commença à frapper des pièces d'or à vingt-trois carats et un quart ou à $23\,^{1}/_{4}/_{24}$ de fin (5).

Les auteurs qui se sont occupés de la question de savoir quel était le rapport proportionnel de l'or à l'ar-

(1) *Voy.* Gaillard, ouvr. cit., p. 146; Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne*, p. 197.

(2) *Voy.* Gaillard, pièces justificatives, p. 42.

(3) Id., *ib.*, pp. 46 et 49.

(4) Id., *ib.*, p. 60.

(5) Id., *ib.*, p. 72.

gent au XIVe siècle, M. Leber, notamment, dans son *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, et M. Lebailly dans son *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, présenté à l'Académie des Inscriptions de France, s'accordent à dire que ce rapport s'approchait de 12, c'est à-dire que l'or était à l'argent comme 12 est à 1. Cette évaluation peut se vérifier encore par l'examen attentif des comptes de la ville de Gand. Mais nous ne pouvons entrer ici dans l'examen spécial de cette question.

CHAPITRE II.

DE LA CIRCULATION DES MONNAIES ET DU PRIX DES CHOSES.

§ 1er. Nous avons, au chapitre précédent, assez longuement prouvé que la valeur réelle de la livre de payement n'avait fait que choir de 1336 à 1349. Il ne faut pas cependant que nous nous y trompions ! Si, à cinq cent cinquante ans de distance, nous pouvons rechercher qu'elle était, approximativement, la valeur réelle, en métal-argent d'une monnaie fictive, et ce, à une époque des plus troublées en matière économique comme en matière politique, nous ne devons pas nous exagérer les perturbations amenées par les variations de cette monnaie fictive sur le marché commercial.

Un phénomène analogue à celui que nous voyons se réaliser sous nos yeux se passait à l'époque de Jacques van Artevelde. L'apparition des monnaies d'or, la rareté et la pureté de ces monnaies en même temps que les altérations profondes de la monnaie d'argent, avaient fait

tomber cette dernière monnaie du rang d'étalon monétaire qu'elle occupait primitivement au rang de simple billon. L'or l'avait remplacée.

Il faut que nous entrions ici dans quelques courtes considérations historiques.

L'argent avait été le premier métal fin employé pour la fabrication des monnaies. Tant que les pièces qu'on en frappait avaient été uniformément pesantes et qu'elles contenaient une quantité minime et constante d'alliage, on avait pu prendre ces monnaies comme bases de tous les calculs commerciaux. C'est-à-dire, pour ne parler que de la livre tournois, que l'on pouvait à la fois *évaluer et payer* dans cette monnaie.

Mais, lorsqu'on commença à diminuer l'aloi des monnaies d'argent, et que, dans la circulation on était exposé à en rencontrer qui, tout en ayant le même poids et la même dénomination, représentaient cependant des quantités différentes de métal précieux, il devint nécessaire de fixer législativement un cours uniforme pour toutes ces monnaies de même nom. Ne rencontrons-nous pas, dans nos archives, une foule de documents qui nous parlent de la « criée des monnaies » qui était faite par les agents du comte, soit d'après les ordonnances du Roi, soit sur la propre initiative du prince local [1]? N'avons-nous pas des documents qui attestent que, dans ce dernier cas, pour établir un cours uniforme sur le territoire le plus étendu possible, on faisait accord avec les

[1] *Voy.* Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, pp. 8, 9 et 17.

grandes villes (1) ou avec les princes voisins (2)?

La fixation même du cours des monnaies était une source de profits pour les princes malhonnêtes et obérés de la fin du XIIIe et du XIVe siècle. S'ils fixaient le cours de la monnaie au-dessus de la valeur réelle, cela leur permettait d'acquitter leurs dettes avec moins de métal; si, au contraire, ils fixaient le cours au-dessous de la valeur, ils étaient sûrs d'écouler une plus grande somme de métal monnayé et ils en profitaient pour en diminuer l'aloi. Le gain que ces tripotages amenaient était momentané, car les lois économiques qui font de la monnaie non pas un signe arbitraire, mais un équivalent, reprenaient rapidement le dessus. Mais ces tripotages occasionnaient néanmoins une perturbation si grande dans les relations commerciales qu'à chaque « criée » fausse il y avait des émeutes.

Le roi de France Philippe le Bel avait, au commencement du siècle, la spécialité, semble-t-il, de faire crier les monnaies au-dessus de leur valeur réelle. Il connut l'orage des convulsions populaires, et les mémoires d'un contemporain (3) contiennent une phrase qui résume à merveille les effets de ces cours arbitraires : « Les revenus en argent, pour les nobles comme pour les autres, ne sont pas augmentés, car ils reçoivent un seul

(1) Accord entre les villes de Gand, Ypres et Douay. GAILLARD, *Recherches*, pièces justificatives, p. 17.

(2) Accord entre le comte de Flandre, le duc de Brabant et l'évêque de Liége. Id., *ib.*, pp. 17, 23 et 27.

(3) Pierre Dubois, rapportés dans VUITRY, *Régime financier de la France, sous Philippe-le-Bel*, p. 226.

denier au lieu de deux; d'un autre côté, les objets nécessaires pour se nourrir, pour se vêtir, sont deux fois plus chers, par la raison que ceux qui exportaient du numéraire préfèrent maintenant exporter des marchandises qu'ils laissaient autrefois dans le royaume..... »

Le roi Philippe le Hardi employait, lui, l'expédient contraire; il faisait « choir » sa monnaie, comme disent les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (1) : « dont il advint que blés et vins et autres vivres vinrent à grand défaut et à grande cherté, pour laquelle chose le peuple commença à murmurer et à crier, et disaient que cette cherté était pour la cause que chacun attendait à vendre ses choses jusqu'à tant que bonne monnaie courût. »

L'on avait soin, naturellement, chaque fois qu'on altérait la monnaie indigène d'interdire la circulation de la monnaie étrangère, circulation qui n'eût pas tardé à rétablir la balance.

Sous l'administration de Jacques van Artevelde, la circulation monétaire en argent était des plus compliquées. Le comte s'était, il est vrai, affranchi de la suzeraineté royale (2) en matière de finances, comme en d'autres. Il était maître de ses monnaies, nous l'avons vu par les comptes de ses monnayeurs. Il abaissait l'aloi de ses monnaies comme il l'entendait. D'autre part, les rapports que Gand entretint avec l'Angleterre amenèrent l'argent anglais sur le marché ; il y eut même, en 1343 et 1345, des arrangements en vertu desquels des monnaies

(1) Citées dans les *Recueils de l'histoire de France*, racontée par les contemporains, par M. B. Zeller.

(2) Vanderkindere, *Siècle des Artevelde*, introduction, p. 15.

anglaises purent être frappées en Flandre [1]; puis il y avait l'argent brabançon [2], l'argent français; enfin, il semble même que Gand, au fort de la révolution, ait battu monnaie pour son propre compte [3].

Comment fixer un cours uniforme pour toutes ces monnaies si diverses de poids, de grandeur, d'aloi ?

On y renonça, en laissant aux seuls changeurs le soin de fixer la valeur de chaque pièce d'argent que le public leur soumettait. Et la profession de changeur devint une profession d'État, dépendante de la commune et surveillée par elle [4]. Dans les affaires courantes, la monnaie d'argent n'était plus considérée que comme de la monnaie de billon, qui n'a de valeur que parce que tout le monde s'accorde à l'accepter à un certain taux. Nous en voyons une preuve dans le soin avec lequel on mettait en tête de chaque compte des recettes et dépenses communales que la mite, monnaie de billon de cuivre, serait comptée pour autant dans les payements, le denier anglais pour autant et le gros tournois d'argent pour autant.....

Quelle était donc la monnaie qui avait remplacé la monnaie d'argent comme criterium plus stable dans les échanges? C'était la monnaie d'or. Le comte Louis de Crécy, nous l'avons déjà dit, semble être le premier en Flandre qui ait fait frapper des pièces d'or. On a la preuve qu'il y en eut une émission en l'année 1337 :

(1) Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne*, pp. 196 et 197.

(2) Traité du 3 décembre 1339. *Voy.* Gaillard, *Recherches*, p. 155.

(3) Gaillard, *ib.*, pp. 147 et 148.

(4) Au moins à partir de 1346 (III, pp. 10 et 158).

peut-être y en eut-il une plus tôt? Dans tous les cas, on peut constater par l'examen des comptes de la ville de Gand que la monnaie d'or française fut encore longtemps et fort en usage. Et quelle était la cause de la faveur dont jouissaient les pièces d'or? C'est, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, qu'elles restèrent très longtemps pures de tout alliage.

Nous avons la certitude, par les nombreuses mentions qui en sont faites dans les comptes, que tous les payements s'effectuaient autant que possible en monnaie d'or, et que la monnaie d'argent comme la monnaie de cuivre ne comptait que comme appoint. Nous pouvons nous appuyer, pour la démonstration de ce que nous venons de dire, sur ce fait que la valeur en livres de payement de chaque pièce de monnaie d'or augmente à mesure que l'aloi de la monnaie d'argent s'abaisse. Nous verrons, en second lieu, que tous les traitements qui étaient évalués à l'année et étaient, par conséquent, susceptibles d'être acquittés en une fois en monnaie d'or, n'augmentent, pendant tout le cours de ces treize années où la monnaie d'argent a subi une déperdition si considérable, que lorsqu'il y a eu accroissement effectif de travail demandé; tandis que les soldes et les salaires qui se payaient à la semaine ou à la quinzaine et s'évaluaient à la journée en monnaie d'argent subissent une augmentation en raison de la diminution de valeur de ces monnaies. Enfin, nous avons la preuve que les chefs des expéditions emportaient, pour le payement des soldes et les autres frais de la guerre, une certaine somme qui se composait exclusivement de pièces d'or (II, p. 340).

Indépendamment de toutes les autres causes économiques qui agissaient sur lui, le prix des choses avait une tendance à augmenter en proportion de l'abaissement de la valeur réelle de la monnaie d'argent. Or, cette augmentation atteignait également les pièces d'or, de sorte que l'on peut dire que pour une même pièce de cette nature on pouvait toujours obtenir la même quantité de marchandises. Ceci n'eût été vrai d'une façon absolue cependant, ajoutons-le immédiatement, que si d'autres causes n'avaient pas agi sur le prix des choses, suivant leur rareté ou leur abondance.

Les monnaies d'or dont il est fait mention dans les comptes de la ville de Gand de 1336 à 1349 sont le florin (*floryn*, *guldine*), l'écu (*scilde*), le pavillon (*paeuwelione*), le royal (*royael*), l'angle ou angèle (*yngel*), le mouton (*lammere*), le petit angle ou angelot (*clenen yngel*), le *clinkaert*, l'écu au roi (*sconinxscilde*), le double (?) (*dobble*), l'écu à l'empereur (*keizerscilde*) et le léopard (*lupaerde*). Le florin, l'angle, l'angelot, étaient des monnaies comtales [1]; l'écu, le pavillon, le mouton, le double, semblent avoir été des monnaies royales; le léopard était une monnaie anglaise. Il y avait entre le *floryn* et le *guldine* flamands une distinction que le mot florin en français ne nous indique plus.

Voici un tableau des valeurs de ces différentes mon-

[1] *Voy.* Gaillard, ouvr. cit.

naies d'or à diverses époques, d'après les données que fournissent les comptes :

Le floryn.

En 1342 : 56 sous 8 deniers ou 2 livres 16 sous 8 deniers = fr. 10-22 (II, p. 230);
En 1343 : 2 livres 18 sous 4 deniers = fr. 9-75 (II, p. 282);
En 1344 : 2 — 13 — 4 — = 8-92 (II, p. 396);
En 1345 : 2 — 15 — = 9-19 (II, p. 516);
En 1347 : 2 — 9 — 5 —(?)= 7-72 (III, p. 265);
En 1348 : 2 — 16 — 1 — = 8-63 (III, p. 284).

Le guldine.

En 1337 : 4 livres = fr. 14-40 (I, p. 151). Après l'année 1337, le *guldine* apparaît toujours dans les comptes comme une monnaie spécialement employée dans les transactions aux halles aux draps, où elle avait une valeur particulière que l'on indiquait par les mots *halle paye* accolés au mot *guldine* [1].

L'écu.

En 1338 : 3 livres 1 sou 6 deniers = fr. 11-09 (I, p. 270);
En 1339 : 3 — 3 sous 3 — = 11-39 (I, p. 466);
En 1340 : 3 — 7 — 1 — = 12-08 (II, p. 21);
En 1343 : 3 — 15 — 7 — = 12-64 (II, p. 315);

[1] Ce n'est pas le lieu de rechercher exactement ce que signifient les mots *halle paye*. Mais nous inclinons à croire qu'il s'agit d'une espèce d'escompte ou d'intérêt; car on trouve aussi quelquefois la locution : *mits der baten van der halle paye*.

En 1344 : 3 livres 13 sous 4 deniers = fr. 12-25 (II, p. 405);
En 1345 : 3 — 13 — 4 — = 12-25 (II, p. 499);
En 1346 : 3 — 13 — 4 — = 12-25 (III, p. 78);
En 1347 : 3 — 13 — 4 — = 11-95 (III, p. 235);
En 1348 : 3 — 13 — 4 — = 11-23 (III, p. 372);
En 1349 : 3 — 15 — 7 — = 11-58 (III, p. 438).

Le royal.

En 1345 : 3 livres 6 sous 8 deniers = fr. 11-15 (II, p. 508);
En 1346 : 3 — 6 — 8 — = 11-15 (III, p. 79).

Le pavillon.

En 1339 : 3 livres 14 sous 5 deniers = fr. 13-41 (I, p. 503);
En 1341 : 4 — = 14-40 (II, p. 98);
En 1342 : 4 — 3 — 4 — = 15-01 (II, p. 238);
En 1343 : 4 — 3 — 4 — = 15-01 (II, p. 315);
En 1346 : 4 — 1 — 6 — = 13-63 (III, p. 30);
En 1348 : 4 — 2 — 5 — = 12-62 (III, p. 284).

L'angle.

En 1343 : 6 livres 13 sous 4 den. (?) = fr. 24 01 (II, p. 340);
En 1345 : 5 — 3 — 4 deniers = 17-87 (II, p. 504);
En 1346 : 5 — 3 — 4 — = 17-87 (III, p. 77);
En 1347 : 5 — 3 — 4 — = 16-13 (III, p. 184);
En 1348 : 5 — 3 — 4 — = 15-81 (III, p. 304).

L'angelot.

En 1343 : 4 livres 9 sous 9 den. (?) = fr. 16-18 (II, p. 340);
En 1345 : 4 — = 13-36 (II, p. 496);
En 1347 : 4 — = 12-48 (III, p. 269).

Le mouton.

En 1345 : 3 livres = fr. 10-02 (II, p. 494).

Le double.

En 1342 : 5 livres 2 sous = fr. 18-36 (II, p. 165);
En 1347 : 5 — 6 — 8 deniers = fr. 16-66 (III, p. 183).

Le lupaerde (1).

En 1343 : 4 livres = fr. 14-40 (II, p. 340);
En 1345 : 6 — (?) = fr. 20-04 (II, p. 469).

L'écu au roi.

En 1342 : 3 livres 15 sous = fr. 13-50 (II, p. 184);
En 1348 : 3 — 6 — 7 deniers = fr. 10-20 (III, p. 308).

L'écu à l'empereur.

En 1343 : 3 livres 13 sous 4 deniers = fr. 13-21 (II, p. 340).

Le clinkaert.

En 1349 : 3 livres 4 sous 2 deniers = fr. 9-82 (III, p. 411) (2).

(1) *Voy.* Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne,* pour ces monnaies d'or au « léopard » d'Angleterre.

(2) M. Lebailly, dans son *Mémoire sur les variations de la livre tournois,* présenté à l'Institut de France, a donné un tableau de la valeur des monnaies d'or françaises à l'époque qui nous occupe. Nous extrayons les chiffres ci-dessous des tableaux qui figurent à la page 238

Voilà pour les monnaies d'or. On voit que la diversité des pièces de ce métal qui circulaient à Gand était grande. Et la difficulté d'apprécier, dans les transactions, la valeur échangeable de chaque monnaie était aggravée par l'excessive mobilité de cette valeur non seulement d'année en année, mais parfois de mois en mois, de jour en jour.

Pour la monnaie d'argent, nous avons le *gros* dont la valeur nominale invariable en monnaie de payement était fixée à 3 sous 3 deniers 333/1000, ce qui, d'après les variations de la livre de payement a fait choir la valeur du gros d'argent réduit en numéraire actuel de fr. 0-67 environ (en 1336) à fr. 0-51 (en 1349). Nous avons encore l'*inghelscen penning* (denier anglais) ou *ingelsce* tout court, qui, au taux uniforme de 1 sou 3 deniers 1/3 a valu

du tome XXI[2] des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

En 1339 : *le pavillon*,	au titre de tolérance,	fr. 17-47;	au titre légal,	fr. 17-56
1341 : *l'ange d'or*,	—	24-91;	—	25-04
1342 : *l'angelot*,	—	19-96;	—	20-07
1346 : *le pavillon*,	—	17-47;	—	17-56
1346 : *le mouton*,	—	14-17;	—	14-24
1346 : *le denier d'or à l'écu*,	—	15-53;	—	15-61

L'on remarquera que ces chiffres ne concordent pas avec les nôtres ; mais cela provient, d'abord, de ce que M. Lebailly nous donne le cours nominal de ces pièces au titre légal ou au titre de tolérance, tandis que nous n'avons eu en vue que le cours réel ou volontaire au taux duquel elles intervenaient dans les échanges. Puis aussi, il faut tenir compte du change qui variait alors de ville à ville et à plus forte raison de pays à pays.

de fr. 0-26 à fr. 0-19. Nous avons enfin l'*esterling*, qui est peut-être la même chose que l'*ingelsce*, et qui valait en 1341 : 1 sou 1 denier 1/2 (II, p. 101) et en 1348 : 1 sou 1 denier, soit fr. 0-20 et fr. 0-15.

Comme dernière monnaie d'appoint, il y avait la monnaie noire de bronze ou de cuivre, que l'on nommait *mite*, et à laquelle on assignait une valeur représentative de 1 denier 2/3 dans les payements. De trois centimes et 3 millièmes qu'elle pouvait représenter en notre monnaie en 1336, elle était tombée en 1349 à deux centimes et demi.

Nous avons maintenant passé en revue toutes les monnaies réelles que les comptes de Gand mentionnent comme se trouvant dans la circulation à l'époque de Jacques van Artevelde.

Nous les avons comparées, autant que faire se pouvait, à notre monnaie décimale moderne. Mais nous n'oublierons pas que les résultats auxquels nous sommes arrivés ne peuvent s'appliquer qu'à la seule ville de Gand et à sa circulation monétaire. Nous n'oublierons pas qu'à cette époque, la plus troublée du moyen âge, chaque État, chaque province, chaque ville même, avait sa monnaie, ou tout au moins fixait à son gré le cours de la monnaie étrangère dont elle tolérait la circulation. Ainsi, combien de fois ne rencontrons-nous pas, dans nos comptes de la ville de Gand, la mention des pertes ou des gains faits par l'administration communale, lorsqu'elle réalisait des payements en dehors de sa juridiction ou qu'elle

touchait des sommes dues ou prêtées par des forains ou des villes étrangères? Ne voyons-nous pas la ville, en 1338, faire un gain de 96 livres sur 10,400 qui lui avaient été prêtées, parce que l'or qu'elle avait reçu, elle avait pu l'écouler à un taux plus élevé (I, p. 259)? Ne voyons-nous pas, au contraire, en 1343, que la monnaie d'or qui valait, par exemple, 6 livres 8 sous de gros à Gand, ne valait plus, à Cassel en France, que 6 livres 2 sous 8 deniers de gros (II, p. 340). En 1346 et 1347 les « vieux gros tournois de Brabant » (*ouder groeten tornoisen*) empruntés à Bruxelles et à Louvain valent à Gand à peu près un tiers de plus que dans leur lieu d'origine (III, pp. 55, 57, 192, 193, 195). Etc., etc.

Ce serait là encore une étude intéressante à faire que celle des variations du cours d'une même pièce dans les différentes villes du pays et dans les contrées voisines. Mais il faudrait des volumes pour la parfaire et elle sort, d'ailleurs, du cadre de notre sujet.

---

§ 2. Nous donnerons maintenant un aperçu succinct de la valeur des traitements, des soldes et des salaires que l'on payait à Gand au temps de Jacques van Artevelde, ainsi que la valeur de quelques denrées et marchandises.

Nous l'avons déjà dit, tous les traitements de fonctionnaires dont le chiffre est fixé d'une façon globale pour une année sont restés invariables pendant toute la période de 1336 à 1349, où cependant la livre de payement qui servait à les évaluer a subi une baisse continue et considérable. Les seules augmentations que l'on ren-

contre profitent à des employés subalternes dont la besogne avait effectivement été augmentée.

Au contraire, les soldes et les salaires que l'on évaluait par jour et que l'on payait par semaine ou par quinzaine ont eu une tendance à augmenter, et le motif en était qu'on les supputait en monnaie *réelle* et non en monnaie de payement. Le soldat avait une solde d'autant de gros d'argent par jour, tandis que le capitaine avait un traitement d'autant de livres parisis ou autant de livres de payement par an.

Pour ce qui concerne les rentes perpétuelles, nous avons comme termes de comparaison deux listes détaillées des recettes faites par la ville en 1336 et en 1342, du chef des terres appartenant à la commune qui avaient été données à cens à des particuliers (1). Nous prendrons dans ces deux listes les premiers noms venus de débiteurs de rentes, et nous trouvons qu'ils payent exactement en 1342 ce qu'ils payaient en 1336. Un certain Jean de Maerscalc paye toujours 32 sous parisis, un Jean Van Meren paye 46 sous 8 deniers parisis, un Pieter de Kersmakere paye 24 sous 4 deniers parisis, etc. Cette stabilité dépend de la nature de la rente perpétuelle qui est évaluée une fois pour toutes.

Pour les loyers, nous avons des données plus précises; la ville de Gand possédait à Damme, près de l'écluse qui terminait le canal de la Lieve, trois maisons dont elle touchait annuellement le loyer. Nous ignorons quelle était la grandeur de ces maisons proportionnellement

(1) Vanderkindere, *Siècle des Artevelde*, p. 219, et d'autres auteurs.

aux nôtres, mais les chiffres des loyers nous démontrent que l'une des trois était moins grande ou de moindre rapport que les deux autres. Ces loyers étaient, en 1336, de 120 livres l'an pour les deux grandes et de 100 livres pour la troisième. En 1339, la plus petite n'est plus louée que pour 60 livres l'an ; en 1342, les deux grandes sont louées 80 livres et la troisième 56 livres seulement Ces loyers descendent encore en 1347 à 76 livres et à 52 livres. Enfin, en 1348, ils remontent à 80 livres et à 56 livres. Il y a donc une diminution réelle de 40 livres pour les unes et de 44 livres pour l'autre. La dépréciation de ces propriétés devait donc être bien grande, car cette diminution de prix du loyer se chiffrait par une diminution de recette équivalente à 480 francs — fr. 244-80 = fr. 235-80 pour les unes et 400 francs — fr. 171-36 = fr. 228-64 pour l'autre, ou plus de la moitié.

L'effet de la dépréciation de la monnaie d'argent sur les prix des denrées et des marchandises est encore beaucoup plus difficile à constater. Car ces prix sont soumis à tant de phénomènes économiques, à tant de causes de défaveur accidentelles ou naturelles que l'on ne peut asseoir sur eux aucune base d'appréciation solide. Bornons-nous à mentionner parmi ces phénomènes : les bonnes et les mauvaises récoltes, la guerre ou la paix empêchant ou facilitant les communications, le prix des transports, la qualité même des marchandises, etc., etc.

Nous nous bornerons donc à présenter quelques prix qui ont été payés à Gand, de 1336 à 1349.

Une observation générale préliminaire : le numéraire

était beaucoup plus rare au XIVe siècle qu'à notre époque, son « pouvoir », c'est-à-dire sa puissance échangeable était donc beaucoup plus grande. On a calculé que ce rapport du pouvoir de l'argent au XIVe siècle avec son pouvoir à notre époque était de six, c'est-à-dire qu'un poids d'argent quelconque de cette époque valait, commercialement parlant, six fois plus que le même poids à notre époque (1).

Si donc nous voulons apprécier à leur juste valeur actuelle les sommes que nous allons passer en revue, nous devons les multiplier par 6 ou tout au moins par 5. Nous croyons que le multiple 6 est un peu trop fort pour ce qui concerne spécialement la Flandre.

Nos grands grands-aïeux faisaient une consommation énorme de vin de Rhin : ils en buvaient à toutes les solennités ; on en vendait dans les tavernes et l'administration communale, elle-même, en fournissait, à titre de présent, à des citoyens privilégiés. Voyons ce que ce vin pouvait coûter. Nous prendrons comme terme de comparaison une mesure de capacité pour les liquides que l'on nommait *hame* ou aime. D'après un calcul fourni par M. Van Lokeren, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, et appuyé sur un document de la fin du XIVe siècle, l'aime de Gand équivalait à 138 litres et un tiers. Le vin du Rhin que l'on buvait avait, naturellement, beaucoup de diversité : il y en avait de bon et de moins bon, de cher et de moins cher. Mais néanmoins on peut constater que son prix moyen a été en augmen-

(1) LEBER, ouvr. cit., p. 11.

tant pendant toute la période qui nous occupe. En prenant, au hasard, des chiffres dans les comptes, on trouve que l'aime, qui coûtait 9 sous de gros en 1336, s'est élevée peu à peu à 11, 12, 13 et jusqu'à 16 sous de gros (1346, 1348). Le vin du Rhin étant une denrée d'importation, il est probable que ce renchérissement était dû à la dépréciation de l'argent dans la contrée. En réduisant les sous de gros en francs nous constatons que l'aime de vin de Rhin, à 138 litres, pouvait valoir, en 1336 : 72 francs; en 1340 : fr. 83-93; en 1346 : fr. 86-84; en 1348 : fr. 101-96.

Un tonneau (*vate*) de bière vaut, en 1338, 33 sous 4 deniers ou fr. 5-97.

De même qu'il y a vin de Rhin et vin de Rhin, il y a chevaux et chevaux. Nous avons beaucoup de prix de chevaux :

1336 :	67 livres	16 sous 8 deniers	=	fr. 244-22;
	50 —		=	— 180- »;
	29 —	6 sous 8 deniers	=	— 105-62;
1339 :	60 —		=	— 216- »;
	58 —		=	— 208-80;
	28 —		=	— 100-80;
	32 —		=	— 115-20;
1340 :	53 —	6 sous 8 deniers	=	— 192-02;
	106 —		=	— 381-60;
1343 :	45 —		=	— 150-30;
	24 —		=	— 80-16;
1344 :	54 —		=	— 180-36;

1348 : Un étalon (*male ynxte*) : 27 ½ gr. = 55 livres = fr. 168-30;

Une jument poulinière (*tellenden paerde*) : 44 sous 1 denier gr. = 88 livres = fr. 269-28.

Voici aussi quelques prix de taureaux :

1339 : 70 livres = fr. 252- » ;
80 — = — 288- » ;
90 — = — 324- » ;
1341 : 42 — = — 151-20.

Quelques poissons :

En 1336, un brochet de choix (*snouk*) vaut 7 livres ou 28 francs, un autre, en 1346, vaut 4 livres ou fr. 13-36 ; un *heect* (variété de brochet) vaut, en 1337, 12 livres ou fr. 43-20 ; en 1341 : 16 livres 13 sous 4 deniers ou 60 francs ; en 1342 : 26 livres 6 sous 7 deniers ou fr. 84-78. Un saumon, en 1337 : 28 gros ou fr. 16-81 ; une carpe, en 1337 : 5 sous à peu près ou fr. 0-98. Cinq mille harengs frais, en 1337 : 19 livres 8 sous ou fr. 69-84, ce qui fait un peu plus de un centime par hareng ; en 1343, le millier de harengs frais vaut 27 gros ou fr. 16-20, ou un centime et demi par hareng.

Pour les céréales, nous avons quelques indications également. Mais, à raison de l'incertitude qui règne parmi les auteurs sur la valeur exacte de l'*halster*, mesure de capacité qui est employée à cette époque, nos indications pourront difficilement être comparées au prix actuel des céréales. Un halster [1] de blé, en 1343, coûte 40 sous

[1] L'*halster*, dans les auteurs qui en donnent une évaluation sau

ou fr. 6-68; en 1344, il coûte 6 gros ou fr. 3-34; en 1345, il est coté 7 gros 4 mites ou fr. 4-03. Le halster d'avoine est coté, en 1344, 7 inghelscen ou fr. 1-30. Le halster de méteil (*metteluuns*) coûte, en 1345, 6 gros 4 mites ou fr. 3-44. Le halster de seigle (*rogs*) coûte, en 1343, 30 sous ou fr. 5-01 et, en 1345, 4 ½ gros ou fr. 2-24. Il est à remarquer que la proportion du prix moyen de ces quatre espèces de céréales est encore la même actuellement : on range encore aujourd'hui ces trois produits dans l'ordre suivant : blé, méteil, seigle, avoine. Nous noterons également que le commencement du XIVe siècle a été une période de disette persistante et générale, et que l'un des premiers soins des échevins qui administraient Gand en 1337 fut de promulguer un *Voorgebod* qui réglementait minutieusement la vente du grain, en prohibait l'exportation, et prescrivait même des visites domiciliaires pour éviter l'accaparement.

Nous n'avons pas trouvé dans les comptes d'indication précise pour le prix du pain. Seulement, en l'année 1337, en même temps que la ville donnait pour un seul repas aux frères mineurs vingt carpes, un saumon et trente-deux pâtisseries (*dariolen*), elle leur fournissait également du pain (*broet*), et cet aliment ne lui avait coûté que 6 gros ou fr. 3-60. Le saumon, à lui seul, avait coûté fr. 16-81 et les carpes fr. 19-60. Les pâtisseries revinrent à 16 gros ou fr. 9-68.

Parmi les données intéressantes que nous avons encore

preuves, vaut tantôt 131 hectolitres, tantôt 7 ½ décalitres, tantôt 2 décalitres et 683 centilitres.

rencontrées, nous avons à mentionner celle-ci. Le prix de 1,000 pavés en 1336 : 15 gros ou 10 francs. Une messe dite tous les jours pendant un an a coûté 50 livres ou 167 francs, ce qui fait par messe fr. 0-45 environ. En 1339, la location d'un chariot attelé de quatre chevaux coûte par jour 6 gros ou fr. 3-60 et la location d'un chariot à trois chevaux ne coûte que 5 gros ou 3 francs ; ce qui donne pour la journée d'entretien et de location d'un cheval : fr. 0-60. La même année 1339, on a payé une indemnité de 60 livres ou 216 francs pour un homme mort au service de la ville. Un verrat (*beer*) vaut 50 livres ou 180 francs en 1340, et 80 livres ou 288 francs en 1342. Un fer à cheval coûte 12 mites en 1339, soit fr. 0-36 ; la location d'un cheval de selle pour un jour se paye 10 sous en 1342, soit fr. 1-80.

En 1336, une maison *in de Nuwelsteghe* est vendue pour 130 livres ou 520 francs ; un lit (avec les literies ?) vaut en 1339 : 4 livres ou fr. 14-40.

Arrivons en maintenant aux salaires. Nous n'avons pas, malheureusement, de documents qui nous donneraient la valeur exacte des salaires d'ouvriers à l'époque même de Jacques van Artevelde. Mais nous avons des documents irrécusables pour les années 1321 et 1363, également distantes de la période qui nous occupe. Il sera donc possible d'en tirer une moyenne approximative. Nos chiffres sont extraits de deux registres détaillés des dépenses faites pour les travaux de la ville de Gand pendant les années 1321 et 1363.

1321 [1].

Tailleurs de pierre: 10 sous par jour ou 2 francs.		
Maçons :	10 s. 8 d.	= fr. 2-16
Scieurs :	7 s. 8 d.	= — 1-56
Charpentiers:	10 s.	= — 2- »
Couvreurs :	11 s.	= — 2-20
Terrassiers :	5 s. 5 d.	= — 1-10
	5 s. 7 d.	= — 1-14
	6 s.	= — 1-20
Pynres ou manœuvres :	4 s. 8 d.	= — 0-96
	4 s. 5 d.	= — 0-90
	4 s.	= — 0-80

1363 [2].

Tailleurs de pierre :	1 l. 3 s. 3 d.	= fr. 3-56
Maçons :	1 l. 6 s. 6 d.	= — 4-07
Scieurs :	1 l. 3 s. 3 d.	= — 3-56
Charpentiers :	1 l. 6 s. 6 d.	= — 4-07
Couvreurs:	1 l. 6 s. 6 d.	= — 4-07
Aide-couvreurs :	13 s. 4 d.	= — 2 05
Terrassiers :	1 l. 4 s.	= — 3-67
	13 s. 4 d.	= — 2-05
Manœuvres :	13 s. 4 d.	= — 2-05
Heyers, ouvriers travaillant aux moutons :	13 s. 4 d.	= — 2-05

Pour les soldes, au contraire, à raison des nombreuses expéditions militaires qui ont marqué le passage de van Artevelde aux affaires, nous avons de nombreuses données. La force armée permanente dont disposaient les chefs de la politique gantoise comprenait des archers (*scutters*) et des chaperons blancs (*witte caproenen*). Lorsque les hommes de métiers se mettaient en campagne, ils prenaient le titre de *serjanten* ou sergents. La solde des archers était la plus considérable : ils recevaient, jusqu'en 1342, 3 gros par jour; à partir de cette année, ils reçurent 4 gros par jour. De sorte qu'ils touchaient journellement une somme qui équivaudrait à

(1) Nous comptons, pour 1321, la livre de payement à 4 francs ou au maximum qu'elle a atteint en 1336.

(2) Nous comptons, pour 1363, la livre de payement à fr. 3-06 ou au minimum qu'elle a atteint en 1349.

fr. 1-80 ou fr. 2-23. Les chaperons blancs avaient tantôt 5 inghelsce, tantôt 2 gros, soit environ fr. 1-26 (fr. 1-07 dans les années de mauvaise monnaie). Les sergents, qui avaient reçu, jusqu'en 1340, 2 gros par jour ou fr. 1-20, avaient, en 1342, une solde de 3 gros par jour (fr. 1-80; fr. 1-67; fr. 1-53). Les domestiques et hommes de peine (*cnechten*, *garsoenen*) recevaient indistinctement 1 gros par jour, soit fr. 0-60, fr. 0-56 ou fr. 0-50. Les veilleurs de nuit (*cnapen die 's nachts wachten*) touchaient 2 gros par nuit (fr. 1-20).

Si nous passons aux traitements fixes, nous voyons que le roi des Ribauds, dont les fonctions, en temps de paix, étaient analogues à celles d'un inspecteur de la voirie, touchait 10 livres par an, ce qui revient à 36 francs. Mais il est à remarquer que ce fonctionnaire recevait, en outre, une solde journalière pendant les expéditions et des suppléments de traitement pour tout travail extraordinaire.

Les massiers de l'hôtel de ville (*stedeseriant*), qui étaient au nombre de neuf, avaient chacun 68 livres par an : fr. 244-80 ou fr. 227-12. Les messagers de la ville (*stede messagier*), qui étaient au nombre de dix, avaient un traitement fixe de 44 livres, ou fr. 158-40 ou fr. 155-96. Ces deux espèces de fonctionnaires étaient chargés, en outre, du transport de la correspondance. Ils touchaient une indemnité chaque fois qu'ils quittaient la ville, et il était dans l'usage que la ville destinatrice leur donnât également une indemnité.

La ville de Gand avait un chirurgien à sa solde : il touchait 80 livres par an, ce qui fait 288 francs ou fr. 267-20.

Le chef des commis aux écritures attachés au banc des échevins des Parchons avait 480 livres de traitement, ce qui fait 1,728 francs ou fr. 1,603-60. Son second n'avait que 200 livres, ou 760 francs ou 668 francs.

Le chef des commis aux écritures attachés au banc des échevins de la Keure avait 100 livres parisis ou 333 livres 6 sous 8 deniers de payement, ce qui donne fr. 1,198-80 ou 1,112 francs. Son second avait 280 livres, ou 1,008 francs ou fr. 935-60.

Le secrétaire et conseiller de la ville (*stede cleerc ende raet*) était l'employé dont le traitement était le plus considérable. On l'évaluait à 200 livres parisis ou 666 livres 13 sous 4 deniers de payement. Ce qui nous donne le chiffre de 2,398 francs ou 2,225 francs environ.

Notons ici, comme parenthèse, que tous les employés et les administrateurs étaient vêtus aux frais de la ville et que la plupart recevaient annuellement un costume pour l'été et un costume pour l'hiver.

Quant aux administrateurs eux-mêmes, les échevins de la Keure et des Parchons, ils n'émargeaient au budget général de la ville que pour ces habillements. Ils n'avaient pas de traitement fixe, mais ils touchaient et se partageaient, sans aucun doute, entre eux les profits que donnait l'administration de la justice et de l'enregistrement, qui étaient dans leurs attributions. C'est une recette importante qui ne figure pas aux comptes.

Les receveurs communaux touchaient, en 1342, un traitement de 250 livres, soit 900 francs ou 835 francs. Les doyens de métiers avaient une « pension » annuelle de 400 livres ou de 480 livres, ce qui a fait varier le

chiffre du traitement de 1,440 francs à 1,604 francs.

Les capitaines ou chefs militaires des paroisses (*hooftman*) avaient 480 livres, ou 1,728 francs (1,604 fr.).

Pour Jacques van Artevelde, qui était le capitaine en chef et fut en fait le maître de la cité, nous indiquerons, année par année, ce qu'il a touché pour son traitement :

En 1337, l'année de sa nomination, il a eu 1,100 livres, ou 3,960 francs;

En 1338, il a eu 1,562 livres 15 sous, ou fr. 5,625-90;

En 1339, il a eu 1,851 livres, ou fr. 6,663-60;

En 1340, il a touché en deux fois 2,309 livres, ou fr. 8,312-40;

En 1341, les chiffres complets manquent;

En 1342, il a touché en deux fois 2,705 livres 13 sous 4 deniers, ou 9,771 francs;

En 1343, il a reçu 2,080 livres, ou 7,488 francs;

En 1344, l'année de sa mort, il avait reçu en déduction (*in minderinghen*) 1,833 livres 6 sous 8 deniers, ou 6,124 francs.

Nous donnerons, pour terminer, le chiffre total des recettes et dépenses portées au compte communal de Gand pendant les années 1338 et 1344 :

1338 :

Recettes :	79,714	liv.	16	sous	5	den.	=	fr. 286,973-37;
Dépenses :	85,345	—	7	—	8	—	=	307,243-40;
Déficit :	5,630	—	11	—	3	—	=	20,270-03.

1344 :

Recettes :	99,225 liv.	17 sous		=	fr. 331,414-34;
Dépenses :	107,529 —		9 den.	=	359,147-01;
Déficit :	8,303 —	3 —	9 —	=	27,732-67.

En multipliant ces totaux par le chiffre 6 qui représente le pouvoir actuel de l'argent, nous arrivons à des sommes équivalantes à deux millions environ de notre monnaie. Or, le compte du receveur communal de Gand pour l'exercice 1883 s'est clôturé par fr. 10,087,044-47 en recettes et fr. 8,261,633-34 en dépenses. L'écart est énorme, comme on voit. Mais nous ferons observer que nos aïeux d'il y a cinq cents ans, s'ils dépensaient beaucoup en expéditions militaires (nobles par leur principe mais désastreuses par leurs effets), faisaient moins de travaux publics que nous, s'occupaient moins de la sûreté générale, qu'ils n'avaient à pourvoir, par exemple, ni aux besoins de l'instruction publique, ni à ceux de la bienfaisance publique, qu'ils ne s'occupaient en aucune façon d'encourager les beaux-arts et qu'enfin les emprunts, dans les proportions où nous les faisons actuellement, leur étaient chose inconnue.

MAURICE HEINS.

Gand, ce 7 juin 1886.

ERRATA.

Revue, 1886 : pp. 401, 416, 425 et 426, lisez M. *N. de Wailly* au lieu de *le Bailly*, membre de l'Institut de France.

Page 452 du dernier numéro de la *Revue*, ligne 19 : QU'UN; *lisez* : Q'UN (*sic*).